

**MAÎTRE D'OUVRAGE**

Communauté d'Agglomération du  
Caudrésis et du Catésis



Rue Victor Watremez – RD 643 ZA  
le bout des dix-neuf  
59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS  
03 27 75 84 79

**MAÎTRE D'ŒUVRE**

Cabinet d'Ingénierie  
**BÂTIMENT & VRD**  
9 Bis Rue de Masnières  
59159 MARCOING  
03-27-79-41-69

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**CAHIER DES CLAUSES**  
**ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS**

Construction d'ombrières photovoltaïques  
sur l'aire de stationnement de l'établissement nautique intercommunal de  
Caudry (59540)

# **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **SOMMAIRE**

<b><u>ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ</u></b> .....	<b>P 3</b>
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DU MARCHÉ</u></b> .....	<b>P 3</b>
2.1 – Type de Procédure	
2.2 – Décomposition en Tranches et en Lots	
2.3 – Groupement d'opérateurs économiques	
2.4 – Offre de prix	
2.4.a – Solution de Base	
2.4.b – Variantes Libres	
2.4.c – Variantes Obligatoires (anciennement options)	
2.5 – Délai de validité des offres	
2.6 – Modification de détail aux documents de la Consultation	
2.7 – Visite des lieux	
<b><u>ARTICLE 3 : CONDITIONS DE RÉALISATION DU MARCHÉ</u></b> .....	<b>P 5</b>
3.1 – Date prévisionnelle de début de chantier	
3.2 – Autres intervenants	
<b><u>ARTICLE 4 : CONDITIONS DE RETRAIT DU DOSSIER</u></b> .....	<b>P 5</b>
4.1 – Retrait électronique	
<b><u>ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES OFFRES</u></b> .....	<b>P 6</b>
5.1 – Présentation des Offres	
a – 1 <sup>ère</sup> Enveloppe électronique : « Candidature »	
b – 2 <sup>ème</sup> Enveloppe électronique : « Offre »	
5.2 – Remise des Offres	
<b><u>ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES</u></b> .....	<b>P 10</b>
<b><u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</u></b> .....	<b>P 12</b>
<b><u>ARTICLE 8 : NÉGOCIATION</u></b> .....	<b>P 12</b>

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ**

La présente consultation relève d'une Procédure Adaptée qui concerne la construction d'ombrières photovoltaïques sur les aires de stationnement des Piscines.

**Phase 2 : CAUDRY.**

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DU MARCHÉ**

### **2.1 - Procédure du marché**

La présente consultation relève d'une procédure adaptée, conformément aux articles R 2123-1 et suivants le Code de la commande publique.

### **2.2 - Décomposition en Tranches Optionnelles et en Lots**

Le présent marché n'est pas alloti et ne comporte pas de tranche optionnelle.

### **2.3 - Groupement d'opérateurs économiques**

Si un groupement d'opérateurs économiques pourra être de forme conjoint ou solidaire.

### **2.4 - Offre de prix**

#### **2.4.a - Solution de Base**

**Les soumissionnaires devront remettre une offre rigoureusement conforme à la solution de base.**

#### **2.4.b - Variantes Libres**

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

#### **2.4.c - Variantes Imposées**

Pas de variante imposée prévue au marché.

### **2.5 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 120 jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **2.6 - Modification au Dossier de Consultation**

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 05 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre selon le dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation.

### **2.7 - Visite des lieux**

Une visite des lieux du chantier est recommandée.

## **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE RÉALISATION DU MARCHÉ**

### **3.1 - Date de démarrage**

Octobre 2026

### **3.2 - Autres intervenants**

Sans Objet

## **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE RETRAIT DU DOSSIER**

Les documents de la consultation des entreprises sont librement et uniquement accessibles par voie dématérialisée via la plateforme ci-après: <https://www.marchespublics596280.fr>

Pour ceci, il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire préalablement et d'indiquer leurs coordonnées, leur adresse électronique et le nom d'un correspondant. Ils pourront ainsi bénéficier de toutes les informations complémentaires qui seront éventuellement diffusées au cours de la consultation.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le maître d'ouvrage, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip ou Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- .doc, docx ou .xls, xlsx ou .ppt, .pptx (lisibles par l'ensemble MicrosoftOffice, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)

## ARTICLE 5 : PRÉSENTATION DES OFFRES

### 5.1 - Présentation des candidatures et des offres dématérialisée

#### a) Enveloppe électronique CANDIDATURE

##### CAPACITÉS ADMINISTRATIVES

\* **Attestations d'assurances** Comme stipulé dans le C.C.A.P. (paragraphe 13.2)

**!/ \ La remise d'un DUME vaudra remise des pièces ci-dessous**

- DC 1 : la lettre de candidature
- DC 2 : la déclaration du candidat

\* Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ( ou des ) jugement (s) prononcés à cet effet.

Dans ce cas, si le candidat est sur le point d'être retenu, celui-ci devra alors fournir les certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents. Le marché ne pourra lui être attribué que s'il fournit ces documents dans ce délai de 10 jours à compter de la notification de sa désignation par le Maître d'Ouvrage.

##### **Candidat non résident en France :**

\* **Candidat membre de l'Union Européenne :**

Il devra fournir un certificat établi par les administrations et organismes du pays selon les mêmes modalités que celles prévues pour un candidat résident en France

\* **Candidat résident Hors Union Européenne :**

Dans le cas où les administrations et organismes ne délivrent pas de certificats attestant le paiement des impôts et taxes, le candidat devra fournir une déclaration sous serment effectuée par une autorité judiciaire ou administrative du pays.

##### CAPACITÉS TECHNIQUES

\* **Carte Professionnelle**

\* **Certificats de Capacités** présentant des références de travaux de technicité et d'importance équivalentes pour les 3 dernières années **avec mention des dates de réalisation, le budget alloué et le(s) destinataire(s).**

##### CAPACITÉS FINANCIÈRES

- **Chiffres d'Affaires** des 3 dernières années

## b) Enveloppe électronique OFFRE

\* **L'Acte d'Engagement** : à compléter par les représentants habilités à engager l'entreprise

### **Si le candidat sous-traite une partie de son marché :**

Dans ce cas l'Acte d'Engagement sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants (**DC4**) , et d'agrément de leurs conditions de paiement.

Le candidat devra indiquer dans l'Acte d'Engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter, ainsi que le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre :

\* **DC2** : la déclaration du candidat

\* **Si le candidat est en redressement judiciaire**, la copie du ( ou des ) jugement (s) prononcés à cet effet

\* **Les déclarations sur l'honneur** dûment datée et signée attestant que le candidat :

- a satisfait ses obligations fiscales et sociales

- n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

- n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour infractions au Code du Travail

\* **Attestations et Certificats fiscaux et sociaux** arrêtés à la date du 31 Décembre précédent la date d'envoi de l'avis de l'Appel Public à la concurrence

\* **L'attestation** prévue au renforcement de la **lutte contre le travail illégal**

\* Le **C.C.A.P.** (Cahier des Clauses Administratives Particulières), ci-joint

\* Le **B.P.U** (Bordereau des Prix Unitaires) / **CCTP** (Cahier des Clauses Techniques Particulières), **à compléter sans modifications.**

\* Un **Mémoire Technique**, appuyant l'offre du candidat, qui devra préciser les éléments suivants :

- Moyens humains du chantier : Encadrement de chantier et effectifs
- Moyens matériels, procédés et moyens d'exécution – **Plan Masse et Plan de Coupe**
- Référentiels des matériaux et matériels utilisés
- Prise en compte des réseaux concessionnaires
- Liste des fournitures et fournisseurs
- Tâches sous-traitées et sous traitants
- Planning prévisionnel d'exécution faisant apparaître les principales tâches
- Base vie et zone de Stockage des matériels et matériaux
- Hygiène, Sécurité et environnement
  - sur chantier
  - environnant au chantier

\* Un *Planning Opérationnel*,

\* Le *Détail Estimatif*, **à compléter sans modifications.**

**Si un écart de quantité est constaté par l'opérateur économique, un écrit doit être annexé sans changement des quantitatifs sous peine d'élimination de l'offre.**

\* Le(s) *plan(s) des travaux*

## **5.2 - Remise des Candidatures et des Offres**

Les candidatures et offres seront uniquement :

\* **Remises électroniquement sur la plateforme** <https://www.marchespublics596280.fr>

Les offres devront parvenir à destination avant la date et heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Pour déposer une offre par voie électronique, le candidat doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plate-forme <https://www.marchespublics596280.fr>

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme.

La date et l'heure qui seront prises en compte correspondent au dispositif d'horodatage de la plateforme.

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou sur support physique électronique. Cette copie de sauvegarde doit parvenir dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde », et ce dans les délais impartis pour la remise des offres.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les soumissionnaires devront constituer leur dossier électronique en tenant compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

### **Formats :**

Tous les fichiers devront être compatibles avec les **formats** suivants :

- .ZIP (compression et regroupement de fichiers)
- .PDF (Adobe®, Acrobat®, PDFCreator)
- .RTF (Rich Text Format),
- .DOC ou .DOCX, .XLS ou .XLSX, .PPT ou .PPTX de Microsoft Office,
- .DWF (Autodesk - pour plans),
- ou encore pour les images .BMP (Bitmap), .JPG, .GIF.

Toutefois pour des raisons de compatibilité avec certaines polices d'écritures et éviter les modifications de mise en page lors d'ouverture des documents .DOC ou .DOCX, il est souhaitable de les convertir en fichier PDF.

La limite et la durée concernant la taille des documents qui vont transiter sur la plate-forme sont à titre indicatif les suivants :

- la taille maximale des plis acceptés par la plateforme de dématérialisation est de 200 Mo pour chaque pli, mais il est recommandé de formater ses offres en dessous de 100 Mo ;
- le délai moyen étant généralement nécessaire pour transmettre une offre de 200 mégas est impossible à définir car cela dépend de chaque connexion, aussi il est recommandé de le vérifier par un test préalable de dépôt en situation réelle à partir de votre connexion Internet.

S'agissant de l'ADSL pour les opérateurs économiques, le débit dans le sens du dépôt est approximativement le quart du débit en téléchargement de DCE

- **Précautions à prendre**

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'assurer par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plate-forme.

## ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres s'effectuera sur :

– **Le Prix des prestations : 60 points (NP)**

« NP » correspond à la note du candidat selon le prix de son offre et déterminée de la façon suivante :

$$NP = \left( \frac{B}{M} \right) * 60$$

B : Montant de l'offre la plus basse

M : Montant de l'offre du candidat

– **La valeur technique de l'offre : 40 points (NT)**

**( /!\ l'absence du mémoire technique entraînera à une note de 0 )**

<u>Jugement critères techniques</u>	<u>Points Jugement critères techniques</u>	<u>Sujet évoqué complet</u>	<u>Sujet évoqué moyennement</u>	<u>Sujet pas évoqué</u>
Moyens humains du chantier : Encadrement de chantier et effectifs	<b>6 points</b>	6	3	0
Procédés et moyens d'exécution : moyens matériels et mode opératoire	<b>6 points</b>	6	3	0
Référentiels des matériaux et matériels utilisés (fiches techniques)	<b>10 points</b>	10	-1 par fiche manquante	0
Prise en compte des réseaux concessionnaires	<b>2 points</b>	2 AIPR + Sujet détaillé	1 Sans AIPR et Sujet moyennement évoqué	0
Liste des fournitures et fournisseurs	<b>4 points</b>	4	-0,5 par fourniture / fournisseur non évoqué	0
Tâches sous-traitées et sous traitants	<b>1 point</b>	1	-0,5 par sous-traitant non nommé	0
Planning prévisionnel d'exécution faisant apparaître les principales tâches	<b>5 points</b>	<u>Note</u> : $\frac{\text{Délai de l'offre le plus court}}{\text{Délai de l'offre}} \times 5$		
Validation de la date de Démarrage des Travaux : <b>Début Septembre 2026</b>	<b>2 points</b>	2	-----	0
Base vie et zone de Stockage des matériels et matériaux	<b>2 points</b>	2 avec PIC	1 évoqué sans PIC	0
Hygiène, Sécurité et environnement - sur chantier - environnant au chantier	<b>2 points</b>	2	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>40 points</b>			

Une note générale **NG** sera établie en tenant compte de la pondération (Note NP et note NT), telle que : **NG = NP (60 points maximum) + NT (40 points maximum)**.

En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat, les indications figurant en lettres dans le Bordereau des Prix Unitaires prévaudront sur celles indiquées dans le Détail Estimatif, et le montant du Détail Estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs d'addition ou de multiplication qui seraient constatées dans le Détail Estimatif seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Toutefois, si l'opérateur économique concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité, durant la phase de mise au point du marché, à valider ou refuser ces rectifications, si le candidat refuse, son offre sera éliminée.

Les opérateurs économiques non retenues seront informées électroniquement ou par courrier et pourront effectuer s'ils le souhaitent un recours administratif auprès du tribunal administratif de Lille :

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Lille - 5 Rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cedex

☎ : 03 59 54 23 42

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Greffe du Tribunal administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex

☎ : 03 59 54 23 42

Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)

**Précisions concernant les délais d'introduction des recours :** les voies de recours sont les suivants :

- Recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée,
- Référé précontractuel : avant la signature du marché (articles L551-1 à 12 et R 551-1 à 6 du Code Justice Administrative),
- Référé contractuel ; dans un délai de 31 jours après la publication de l'avis d'attribution ou à défaut, 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L551-13 à 23 et R 551-7 à 10 du Code Justice Administrative),
- Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de publication ou de la notification de la décision de rejet (articles R 421-1 à 7 du Code de Justice Administrative),
- Recours de plain contentieux dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché et ouvert aux seuls candidats évincés.

## **ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Les renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique que le candidat souhaiterait obtenir devront être demandés via la plateforme <https://www.marchespublics596280.fr> au plus tard 05 jours avant la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 8 : NÉGOCIATION**

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager une négociation sous la forme écrite à l'issue de l'analyse des offres, au vu des critères de jugement des offres, avec les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

Cependant, le pouvoir adjudicateur pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

**Le Maître d'ouvrage se réserve également la possibilité de réaliser une mise au point de marché**